



Saint-Cyprien, le lundi 01 août 2022

**Arrêté temporaire n° 22/TECH-PC/558
Portant réglementation de la circulation**

RUE ALBERT SAMAIN

MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 Février 2021 portant délégation de M. Thierry SIRVENTE aux fonctions d'adjoint au Maire dans le rang n°4.

CONSIDÉRANT que des travaux DÉMÉNAGEMENT AVEC MONTE-MEUBLE rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 10/08/2022 RUE ALBERT SAMAIN

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 10/08/2022, la circulation des véhicules est interdite N°5 RUE ALBERT SAMAIN. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement, véhicules de police et véhicules de secours.

ARTICLE 2 : Le 10/08/2022, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- De la RUE ALFRED DE MUSSET, vers la RUE ÉMILE VERHAEREN jusqu'à l'AVENUE DU ROUSSILLON, conformément au plan joint au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, UN MONTE MEUBLE LYONNAIS.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Cyprien, le 01 août 2022

Pour le Maire,
Adjoint à la Sécurité

Thierry SIRVENTE



*Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
le : 04 AOUT 2022*

*DIFFUSION:
UN MONTE MEUBLE LYONNAIS
Le Directeur Général des Services*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Rue Comi

Saint Cyprien, le 01 août 2022
Pour le Maire,
L'Adjoint à la Sécurité,
Thierry SIRVENTE



Estacionament
Les Mirmoses

Rue Eugène Sue

Rue C



Bridge Club
Saint Cyprien

Rue Emile Verhaeren

Rue Eugène Sue

SUSHI BAR
Japonaise

Le Pub à la française

Av. du Roussillon

Bouton d'Or
Fleuriste

Av. du Roussillon

Rue Albert Samain

Rue Stéphane Mallarmé

Rue Alfred de Musset

Rue Remy de Gourmont

SPAR Saint-Cyprien
Village

Boulangerie Pâtisserie
CHATENET

Des trucs et des machins
Marchand de journaux

Rôtisserie Cebrià

Ambiance Beau



Jurant La Tine |
Saint-Cyprien Village